

0830179U
ACADEMIE DE NICE
COLLEGE JACQUES-YVES COUSTEAU
AVENUE JULES FERRY
83130 LA GARDE
Tel : 0494147350

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Compte financier - affectation du résultat

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 17-1

Annulé et remplace l'acte n° 17 - 2015-2016

Année scolaire : 2015-2016

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 30/03/2016

Réuni le : 19/04/2016

Sous la présidence de : Remy Pisani

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-13, R.421-20, R.421-77
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration affecte le résultat du compte financier de l'exercice 2015 comme suit :

Sur un compte de réserve unique

Avec subdivision

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Pisani

Prénom : Remy

Signé le: 03/05/2016 07:38:01

0830179U
ACADEMIE DE NICE
COLLEGE JACQUES-YVES COUSTEAU
AVENUE JULES FERRY
83130 LA GARDE
Tel : 0494147350

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Compte financier

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 18
Année scolaire : 2015-2016
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 30/03/2016

Réuni le : 19/04/2016

Sous la présidence de : Remy Pisani

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-13, R.421-20, R.421-77
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le compte financier

Année d'exercice : 2015

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Réserves :

Avec réserves

Sans réserve

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Pisani

Prénom : Remy

Signé le: 22/04/2016 13:35:24

0830179U
ACADEMIE DE NICE
COLLEGE JACQUES-YVES COUSTEAU
AVENUE JULES FERRY
83130 LA GARDE
Tel : 0494147350

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Règlement intérieur (avec ou sans modification)

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 19-2

Annule et remplace l'acte n° 19-1 - 2015-2016

Année scolaire : 2015-2016

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 30/03/2016

Réuni le : 19/04/2016

Sous la présidence de : Remy Pisani

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-2, R.421-5, R.421-20, R.421-41, R.421-44, R.421-55

- l'avis de la commission permanente du 04/02/2016

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le règlement intérieur

Modifications

Oui Non

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 2

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Pisani

Prénom : Remy

Signé le: 03/05/2016 07:37:33

0830179U
ACADEMIE DE NICE
COLLEGE JACQUES-YVES COUSTEAU
AVENUE JULES FERRY
83130 LA GARDE
Tel : 0494147350

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 20-1
Annule et remplace l'acte n° 20 - 2015-2016
Année scolaire : 2015-2016
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration
Convoqué le : 30/03/2016
Réuni le : 19/04/2016
Sous la présidence de : Remy Pisani
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à 6° nautique-EDD , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le Pradet 6-NAUTIQUE-EDD
Le CA :
- autorise l'organisation d'un stage de voile au Pradet du 20 au 23 juin 2016 dans le cadre du projet nautique-EDD de la classe de 6°2
- pour 25 élèves et 2 accompagnateurs
- fixe la participation facultative des familles à 63 euros par élève
- Financement de l'action : 1575 euros par les familles, de 261,02 euros par les APC (participation des accompagnateurs et autres actions) et 171,89 euros par une subvention spécifique EDD (financement des autres actions).

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Pisani
Prénom : Remy
Signé le: 28/04/2016 09:41:12

0830179U
ACADEMIE DE NICE
COLLEGE JACQUES-YVES COUSTEAU
AVENUE JULES FERRY
83130 LA GARDE
Tel : 0494147350

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 21

Année scolaire : 2015-2016

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 30/03/2016

Réuni le : 19/04/2016

Sous la présidence de : Remy Pisani

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

club nautique:

Le CA autorise le chef d'établissement à signer la convention avec le Club Nautique du Pradet pour l'organisation du stage de voile de la 6^e2 nautique-EDD du 20 au 23 juin 2016

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Pisani

Prénom : Remy

Signé le: 28/04/2016 09:39:16